

Union du Penthièvre et de l'Emeraude pour l'Environnement et le Littoral



Erquy le 02 janvier 2018

Monsieur le Président de l'Autorité Environnementale
Ministère de la transition écologique et solidaire
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

**LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur le Président,

Statuant sur la demande de « modification du projet de parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc », vous avez considéré, aux termes de votre décision du 6 décembre 2017, que les modifications apportées par la société Ailes Marines à son projet n'étaient pas soumises à évaluation environnementale.

Il apparaît pourtant que ces modifications, liées au changement d'éoliennes, portent notamment :

- sur une augmentation de la vitesse des pales (340 km/h contre 288 km/h initialement)
- sur une longueur de pieux plus importante (comprise à l'origine entre 14 et 45 mètres),
- sur des impacts acoustiques plus importants en phase d'exploitation.

Ces nouvelles éoliennes, dont la vitesse de rotation augmente de 27 % (soit une augmentation en bout de pale de 18 % du fait de la diminution de la longueur des pales), tourneront donc beaucoup plus vite.

Ce faisant, elles produiront, selon les chiffres fournis par Ailes Marines :

- un bruit quatre fois supérieur aux éoliennes prévues à l'origine (passant de 111 dB à 117 dB, sachant qu'une valeur de 115 dB correspond au bruit d'un marteau piqueur à un mètre),
- avec une fréquence augmentée et un bruit nettement plus aigu du fait de l'augmentation de la vitesse de rotation.

Ce bruit se propagera dans l'air et dans l'eau, via les supports jackets, avec des effets sur l'environnement qui n'ont pas été examinés et qui devraient nécessairement l'être.

Quant à la longueur des nouveaux pieux, dont les dimensions ne sont pas précisées, leur pose nécessitera des forages plus importants que ceux prévus dans l'étude d'impact initiale (étant rappelé que ces forages et les battages constituent un impact fort pour les mammifères marins, les poissons et la faune).

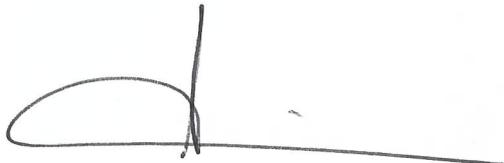
Ces modifications emportent, a priori, des conséquences qui ont d'ailleurs poussé Ailes Marines à réaliser de nouvelles études (non communiquées).

Quelles que soient ces études et leurs conclusions, les effets de ces modifications sur l'environnement exigent d'être étudiés et évalués par l'instance que vous présidez.

Vous voudrez bien considérer la présente comme valant recours gracieux.

Nous vous assurons, Monsieur le Président, de l'assurance de notre parfaite considération.

Marie-Paule ALLAIN
Présidente de l'UPEEL *



*Fédération regroupant les associations environnementales de Pléneuf Val André, Erquy, Plurien, Fréhel, Saint-Cast le Guildo, Lancieux, Saint-Briac, la fédération des associations et des usagers du bassin versant du Pays de Rance et du Frémur.

*UPEEL 8 rue des Côtiers 22430 ERQUY
E-mail unionpenthievreemeraude@gmail.com*